



TERMES DE REFERENCE

**Mise en place d'un système
de vidéo projection à l'OAPI**

Août 2020

1. CONTEXTE

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) est une Organisation intergouvernementale africaine spécialisée dans le domaine de la propriété intellectuelle.

L'OAPI a été créée le 13 septembre 1962 et compte à ce jour dix-sept (17) Etats membres à savoir : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée-Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

L'OAPI dont le siège se trouve à Yaoundé, au Cameroun, a pour mission :

- La délivrance des titres de propriété industrielle ;
- La mise à disposition de la documentation et la diffusion de l'information ;
- La formation en propriété intellectuelle ;
- La contribution à la promotion de la protection de la propriété littéraire et artistique ;
- La participation au développement économique des Etats membres.

Les principales caractéristiques du système OAPI dont le siège se trouve à Yaoundé au Cameroun sont :

- Un Office de propriété industrielle commun à tous les Etats membres ;
- Une législation unique applicable en matière de propriété intellectuelle dans les dix-sept (17) Etats membres : l'Accord de Bangui et de ses annexes ;
- La centralisation de toutes les procédures de délivrance de sept (7) titres de propriété industrielle : les brevets, les modèles d'utilité, les marques de produits ou de services, les dessins et modèles industriels, les noms commerciaux, les obtentions végétales et les indications géographiques.

L'Organisation dispose d'un auditorium d'une capacité de deux cents places et de salles de réunion d'une cinquantaine de places.

2. OBJECTIF DU PROJET

L'objectif du présent projet consiste à installer un système de vidéo projection dans l'auditorium au siège de l'OAPI intégrant une régie complète de diffusion en streaming sur internet.

De manière plus précise, la prestation porte notamment sur la fourniture, l'installation et la configuration des logiciels et équipements ci-après :

Qté	Désignation	Description
2	Ecran Samsung 85 pouces Smart Signage QM85N	-Résolution UHD 3840x2160 (16 :9) -Angles de vision 178°/178° -Couleurs 16.7 M -Connectique HDMI 2.0, USB 2.0, Stéréo Mini Jack, RJ45 et WIFI -Mémoire vive 2 Go -Mémoire de stockage 8 Go -Accessoires d'accroche mural
2	Ecran Samsung 75 pouces Smart Signage QM75R	-Résolution UHD 3840x2160 (16 :9) -Angles de vision 178°/178° -Couleurs 16.7 M -Connectique HDMI 2.0, USB 2.0, Stéréo Mini Jack, RJ45 et WIFI -Mémoire vive 2 Go -Mémoire de stockage 8 Go -Accessoires d'accroche mural
1	Système de présentation et de collaboration sans fil Barco	- Barco Click Share CSE-800
1	Distributeur amplificateur HDMI Extron DA6 HD 4K	- Référence : 60-1482-01
1	Distributeur amplificateur HDMI Extron DA4 HD 4K	- Référence : 60-1481-01
2	Émetteurs HDMI Extron DTP T HD2 4K 230	- Référence : 60-1491-12
2	Récepteurs HDMI Extron DTP HDMI 4K 230 Rx	- Référence : 60-1271-13
1	Câble paire torsadée blindée Extron pour systèmes XTP et DTP Bobine non-plenum de 305 mètres	- Référence : 22-236-03

1	Lot de dix (10) fiches Extron XTP DTP 24	- Référence : 101-005-02
1	Boitier Extron Cable Cubby 500	- Référence : 70-1045-02
1	Module Extron à un emplacement disposant d'un connecteur HDMI femelle/femelle et d'un connecteur RJ-45 femelle/femelle catégorie 6	- Référence : 70-1220-02
10	Cable Extron HDMI Pro/50 High Speed 4K	- Référence : 26-650-50
5	Cable Extron HDMI Pro/25 Premium 4K	- Référence : 26-650-25
3	Caméra NDI PTZ Optics	- SKU : PT30X-NDI-WH - Prévoir les accessoires pour fixation murale - Prévoir le raccordement des caméras à un switch PoE existant. Distance moyenne estimée à 50 mètres.
1	PTZ Optics Camera Joystick Controller	- SKU: PT-JOY-G3
2	Licence vMix Pro 23 or higher	
1	Lenovo ThinkStation P520	- Processeur Intel Xeon W-2125 (cache 8,25 Mo, jusqu'à 4,5 GHz) - 16 Go de mémoire RDIMM DDR4 2666 MHz ECC - Carte graphique NVIDIA Quadro P1000 4 Go 4 x mini DP grand format - Disque dur 6 To 7200 tr/min 3.5 po SATA3 - Windows 10 Professionnel pour les Stations de travail 64
2	Ecran Lenovo ThinkVision 27"	- Référence : P27u-10

Le soumissionnaire devra proposer un ensemble d'équipements pouvant satisfaire les besoins de l'Organisation. En tout état de cause, la solution proposée devra répondre en tous points aux modalités de fonctionnement telles que décrites dans les présents termes de référence.

3. LIVRABLES

À la fin du projet, l'OAPI devra disposer dans l'auditorium de son siège d'un système de vidéo-projection fonctionnel comportant quatre écrans et intégrant la capacité de diffusion en streaming sur internet.

Au besoin, le soumissionnaire pourra proposer à l'OAPI des alternatives de solution d'affichage plus évoluées sans sortir du cadre du présent projet.

4. DEROULEMENT DES TRAVAUX ET GARANTIES

4.1 DELAI DE REALISATION DE LA MISSION

L'OAPI souhaite réaliser le présent projet dans un délai de trois (3) mois. Le soumissionnaire devra, au vu des attentes formulées dans les présents TDR, expliquer ce qui est réalisable dans ce délai.

Au cas où l'entièreté de la mission ne pourrait pas être finalisée dans le délai prémentionné, le soumissionnaire devra proposer un calendrier alternatif ayant pour but la finalisation de la totalité de la mission dans les meilleurs délais, avec indication de l'approche proposée pour y parvenir.

4.2 REUNION DE LANCEMENT

Au cours de la réunion de lancement qui sera organisée par l'OAPI, les points suivants seront abordés :

- Constitution des équipes projets ;
- Définition des étapes principales du projet ;
- Fixation du calendrier prévisionnel ;
- Fixation de la date et modalités de livraison du matériel du projet ;
- Fixation de la périodicité des réunions d'évaluation de l'état d'avancement du projet ;
- Définition du calendrier de paiement ;
- Définition de la charte de projet.

4.3 GARANTIES

Les prestations réalisées seront garanties 12 mois à compter de la date de la réception définitive.

La garantie est suspendue jusqu'au jour où les défauts en question ont été corrigés avec succès. Dans ce cas, le nouveau terme de la garantie pour les prestations en question sera fixé d'un commun accord entre parties.

5. TRANSFERT DE COMPETENCES

L'adjudicataire administrera au personnel du service informatique une formation leur permettant de pouvoir assurer la maintenance de premier niveau des équipements installés.

Il fournira un manuel de cours détaillé décrivant les principales fonctions à maîtriser. Les dates exactes de la formation seront fixées lors de la réunion de lancement.

6. PROFIL DU PRESTATAIRE

Le prestataire devra réunir les conditions suivantes :

- Être une entreprise ayant réalisée les travaux similaires ;
- Disposer d'un service de support pouvant assurer la maintenance des travaux effectués ;
- Disposer d'un personnel qualifié.

Le prestataire indiquera le profil et l'expérience du personnel de la mission. Il fournira tous les arguments nécessaires pour prouver qu'il est suffisamment outillé pour réaliser le projet dans les délais impartis. Il indiquera au besoin l'expérience pertinente acquise dans le cadre de la réalisation de projets similaires.

7. CONTENU DES OFFRES

Les offres devront notamment contenir un pli technique, un pli administratif et un pli financier distinctement marqué comme tel.

Le pli administratif contient entre autres :

- La soumission faisant connaître la dénomination et le siège de l'entreprise ;
- Un certificat de domiciliation bancaire datant de moins de trois mois ;
- La preuve que l'entreprise est à jour vis-à-vis du fisc de son pays ;
- La preuve que l'entreprise est à jour vis-vis de l'organisme de sécurité sociale ;
- Le justificatif du paiement de l'équivalent de la somme de 50.000 FCFA dans le compte de l'OAPI ouvert à UBA sous les références ci-après :
Code Banque : 10033
Code Agence : 05207
Numéro de Compte : 07013000001
Clé : 01
CODE SWIFT : UNAFCMCX IBAN : CM21 10033 05207 07013000001 01

Le pli technique contient entre autres :

- Une description de l'entreprise ;
- Une copie signée des termes de référence ;
- Les références techniques (prestations déjà effectuées) ;
- Un exposé décrivant de manière explicite la compréhension des besoins exprimés par l'OAPI ;
- Une proposition de calendrier prévisionnel ;
- La liste et les curricula vitæ des agents de l'entreprise qui effectueront la prestation ainsi que celui du principal responsable de l'entreprise ;
- Une description de la nature de l'assistance proposée pendant période de garantie ;
- Les agréments de représentation, s'il y a lieu.

Le pli financier contient entre autres :

- Une proposition détaillée de prix, indiquant les valeurs en hors taxes et hors douane

8. MODALITE DE PAIEMENT

Les modalités de paiement seront définies d'un commun accord entre l'OAPI et l'adjudicataire. Aucun ajustement à la hausse du tarif initial ne sera accepté.

9. CRITERES DE NOTATION

L'examen des critères d'évaluation va consister en une vérification de la conformité de l'offre du soumissionnaire par rapport aux exigences des termes de référence.

L'OAPI choisira librement l'offre du soumissionnaire qui lui paraîtra la meilleure au regard des critères ci-après :

LIBELLE	NOTE
Expérience du prestataire et références des travaux déjà effectués	25
Expérience du personnel	15
Compréhension de la mission et le délai d'exécution	25
Présentation du dossier	5
Eléments de coût	30

10. MODALITES D'EXECUTION DES MISSIONS

La bonne exécution de ce projet se mesurera à travers :

- La livraison à temps des équipements conformes aux TDR ;
- La présence à l'auditorium d'un système de vidéo projection fonctionnelle doté de la capacité de streaming sur internet ;
- Le respect du calendrier et de la méthodologie proposés ;
- La disponibilité du service de support pendant la période de garantie.

Les modalités pratiques d'exécution des missions sus-indiquées seront définies dans un contrat à intervenir entre le prestataire retenu et l'OAPI.

La Direction Générale de l'OAPI